



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3142 - Autres actions éducatives et de formation

Ligue de l'enseignement - convention financière 2016

Rapport n° CP/2016/203

Service gestionnaire :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Résumé :

La Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin développe l'action Lire et Faire Lire au sein des collèges bas-rhinois, sur la base d'un contrat d'objectifs triennal conclu avec le Département du Bas-Rhin, renouvelé pour la période 2014-2016. Une convention financière pour la mise en œuvre de cette action doit être conclue avec l'association pour l'année 2016.

Le Département contribue aux enjeux de la maîtrise de la lecture par tous, de développement d'une offre culturelle de qualité au service des territoires, de l'accès à la formation et aux savoirs et du maintien d'une pratique de lecture chez les jeunes.

Le Conseil Général a approuvé le 25 octobre 2010, le principe de la poursuite de l'engagement du Département dans le domaine de l'action éducative. Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges.

Au titre de son engagement pour la jeunesse et de sa compétence obligatoire de développement de la lecture publique (art. L320-2 du Code du Patrimoine), le Département a développé un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin.

Cette association est présente dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs. Un premier contrat d'objectifs triennal a été conclu entre le Département du Bas-Rhin et la Ligue de l'enseignement en 2006.

Le contrat d'objectifs 2014-2016 porte sur la transmission et l'acquisition des savoirs, au travers d'une politique de lutte contre l'illettrisme, axée sur la découverte du plaisir de la lecture. Il s'articule autour du développement de l'action Lire et Faire Lire, en collaboration avec le réseau de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin.

Lire et Faire Lire est une action de sensibilisation à la lecture mettant l'accent sur les aspects éducatifs et culturels et l'échange intergénérationnel. Elle est prévue annuellement dans 12 collèges, portée par des retraités bénévoles.

Pour soutenir cette action, il est proposé d'attribuer une subvention de 13 000 € au titre de l'exercice 2016.

Le projet de la convention financière 2016 à intervenir entre le Département et l'association "Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin" pour la mise en œuvre de cette action est présenté en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34014	65-6574-28	23 000,00 €	23 000,00 €	13 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- décide d'attribuer une aide départementale de 13.000€ à l'association "Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin" ;*
- approuve les termes du projet de la convention financière 2016, annexée au présent rapport, à intervenir entre le Département et l'association "Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin";*
- autorise son Président à signer cette convention au nom du Département.*

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,



Frédéric BIERRY